

Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2025/910 du 20 mai 2025, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active flufénacet,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **GRANIPROP 600 SC***

de la société *PHYBELCO SPRL*

numéro de dossier *n°2025-1409*

Considérant le retrait de l'approbation de la substance active flufénacet par le règlement d'exécution (UE) 2025/910 du 20 mai 2025,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence FOSBURI (AMM n° 2080145),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après est retiré en France, à compter du 10 décembre 2025, dans les conditions précisées dans la présente décision.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	GRANIPROP 600 SC	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	PHYBELCO SPRL 10/3 route de Louvain-la-Neuve BE-5001 NAMUR Belgique	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	200 g/L - diflufénican 400 g/L - flufénacet	
Produit de référence	Nom commercial	FOSBURI
	N° AMM	2080145
Numéro d'intrant	444-2023.01	
Numéro de permis	2230762	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	10/12/2025
Date limite pour la vente et la distribution	10/06/2026
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	10/12/2026

A Maisons-Alfort, le 28/08/2025

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Frédérique Tauffet

1B855C32081749B...